Envoyé en préfecture le 02/11/2026
Reçu en préfecture le 02/11/2026
Publié le
ID : 087-218712503-20261019-20261003-DE

DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE RILHAC-RANCON

L'an deux mille vingt six

Le : 13 octobre

Le Conseil Municipal de la Commune de RILHAC-RANCON

Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,

À la salle Marie Laurencin, sous la présidence de Madame Nadine BURGAUD, Maire,

Date de convocation du Conseil Municipal : 06 octobre

Effectif légal : 27

Nombre de Conseillers en exercice : 27

Présents : 18

Procurations : 5

PRESENTS : Madame Nadine BURGAUD, Monsieur François POIRSON, Madame Brigitte SIMONNEAU, Monsieur Julien CHALANGEAS, Madame Marie-Joseph LABERGERE, Monsieur David BARLET, Monsieur Guy DESVILLES, Madame Nadia GUERRERO, Madame Pascale GIBERT, Madame Laurence MASSARD-TERRAZ, Monsieur Thierry PASQUET, Madame Delphine CALOMINE, Monsieur Arnaud BOUHIER, Monsieur Edouard NEBIE, Madame Alexandra MOREAU, Monsieur Cyrille CHAUVET, Madame Elodie HAMELIN, Madame Solene LAPLAGNE ;

PROCURATIONS : Monsieur Olivier TERRAZ à Monsieur Julien CHALANGEAS, Madame Fatima BOUKILI à Monsieur Edouard NEBIE, Monsieur Philipe LAURENT à Madame Delphine CALOMINE, Madame Aurore BOUHIER à Madame Marie-Joseph LABERGERE, Monsieur David FRETILLE à Monsieur François POIRSON

ABSENTS EXCUSÉS : Madame Marie-Paule CELERIER, Monsieur Lakhdar ABED, Monsieur Ludovic DELHOUME, Madame Hanife YILMAZ

Secrétaire de séance : Julien CHALANGEAS

Délibération 2026-10-03 : Création des commissions municipales – abroge la délibération 2026-03-21-06

Madame le Maire propose à l'assemblée de modifier les commissions municipales notamment en fusionnant les deux commissions, Vie scolaire et équipements éducatifs et Enfance-jeunesse et citoyenneté

Madame le Maire propose de laisser à 10 membres maximum, auxquels s'ajoute le Maire, Président, la composition de ces commissions.

Madame le Maire suggère la création des commissions suivantes :

- Aménagement du territoire
- Solidarité et vie communale
- Vie associative et évènementielle
- Finances
- Enfance – Jeunesse – Scolarité (EJS)
- Ressources Humaines
- Communication et Numérique

Il est demandé aux membres du Conseil Municipal d'autoriser le Maire à créer les commissions municipales énumérées ci-dessus.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à **L'UNANIMITE** :

Envoyé en préfecture le 02/11/2026
Reçu en préfecture le 02/11/2026
Publié le
ID : 087-218712503-20261019-20261003-DE

- la création des commissions ci-dessus énumérées

- que ces commissions seront composées de 10 membres maximums, auxquels s'ajoute le Président

FAIT ET DELIBERE EN MAIRIE LES JOURS, MOIS ET AN QUE DESSUS
AU REGISTRE SONT LES SIGNATURES
Le 19 octobre 2026
Affiché / Notifié le
Certifié exécutoire le
Publiée le
Le Maire,
Nadine BURGAUD,

Le secrétaire de séance,
Julien CHALANGEAS,